



DECISION DU MAIRE

N°556

DATE

23 juin 2026

Contrat de maintenance d'un massicot avec la Société PARAGON

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Considérant que le massicot nécessite un entretien trimestriel,

Considérant qu'il convient de signer le contrat de maintenance, avec la Société PARAGON,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat avec la Société PARAGON, relatif à la maintenance du massicot, situé au 3^{ème} étage de l'Hôtel de ville, à Poissy.

Article 2 :

De signer le contrat n°6754, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents, avec la Société PARAGON, dont le siège social est situé au 39, rue des Rivières Saint Agnan, 58202 Cosne-sur-Loire.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 4 :

De préciser que le contrat est conclu moyennant le versement d'une somme globale forfaitaire de 1390,00€ TTC, à laquelle peuvent s'ajouter des options de demandes d'interventions techniques (155,30€ TTC par appel) et des affûtages de lame (jusqu'à 4 par an pour 135,00€ TTC) sur les crédits inscrits au budget, nature : 6156 – fonction : 020.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 06/07/2026